

Image not found or type unknown



obtention du certificat de nationalité française

Par **Sushyy**, le **11/07/2011** à **20:55**

Bonsoir, mon fils a 18 ans aujourd'hui et moi et moi mari nous n'avons pas la nationalité française mais nous avons un titre de séjour, mon fils est né en France, et j'ai vu sur internet que pour obtenir un certificat il fallait avoir des certificats de scolarité, etc, mais mon fils a arrêté l'école à l'âge de 16 ans et il ne fait rien, aucune activité, et je voudrais savoir quel autre justificatif peut prouver qu'il est resté sur le territoire français pendant ses 2 ans là, svp merci